



VILLE D'UGINE (SAVOIE) DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 JUIN 2025

Conseillers municipaux : En exercice : 29 Présents : 24 Représentés : 03 Suffrage exprimé : 27	Président de séance : M. Franck LOMBARD Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI. Etaient représentés : M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM, M. Umberto DIMASTROMATTEO ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI. Absentes : Mme Caroline BRULEY et Mme Pauline BRESSE.
Date de la convocation : Le 10 juin 2025	
Publication site internet : Le 17 septembre 2025	

Délibération n°32 – DE.2025-091

Acquisition de parcelles appartenant à l'indivision BISILLIAT-VINCENDAZ, situées aux lieux-dits « Derrière la gare », « Les Bois » et « Pre Fevet »

Rapporteur : Mme Françoise VIGUET-CARRIN

L'Indivision BISILLIAT-VINCENDAZ a fait part à la Commune de son souhait de se dessaisir de ses parcelles cadastrées section I n°1101 (7 690 m²), I n°1153 (3 330 m²), I n°1154 (4 150 m²), I n°1157 (2 780 m²), I n°1336 (4200 m²) et I n°1337 (4 000 m²), situées aux lieux-dits « Derrière le Gare », « Les Bois » et « Pre Fevet », en zone NP du Plan Local d'Urbanisme.

Compte-tenu de l'emplacement de ces parcelles, d'une superficie totale de 26 150 m², il est opportun pour la Commune d'en devenir propriétaire.

Cette dernière a émis un avis favorable à l'acquisition de ces parcelles au prix total de 500 €.

Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise l'acquisition des biens précités aux conditions susmentionnées,**
- **Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant, à signer tout acte afférent à cette affaire.**

Secrétaire de séance
Françoise VIGUET-CARRIN
Adjointe au Maire



Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Par Délégation du Maire
Michel Chevallier
Adjoint au Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20250616-20250616_DE32-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2025
Publication : 26/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

